Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-deux, le 17 février à 14 heures et 30 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni dans la Salle du Conseil à Balma, sous la présidence de Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

Le lieu a été choisi compte tenu de l'absence au siège de salle disponible réunissant les conditions sanitaires.

Etaient présents : M. AURY (TOULOUSE METROPOLE), M. BERTORELLO (TOULOUSE METROPOLE), M. BOUCHE (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. CAPEL (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. ESPIC (TOULOUSE METROPOLE), MME. ESQUERRE (C.C DES COTEAUX BELLEVUE), M. FOUCHOU-LAPEYRADE (TOULOUSE METROPOLE), MME. MAGDO (TOULOUSE METROPOLE), M. MAUREL (C.C. VAL'AÏGO), M. NORMAND (C.A. SICOVAL), M. SAVIGNY (C.C. DES COTEAUX DE BELLEVUE), M. TERRAIL-NOVES (TOULOUSE METROPOLE), M. TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE)

Etaient excusés : M.BAGUR (C.C HAUTS TOLOSANS), M. BRIAND (TOULOUSE METROPOLE), MME COUTTENIER (C.C SAVE AU TOUCH), MME GOMEZ (C.C. SAVE AU TOUCH), M. MANERO (TOULOUSE METROPOLE), M. MOIGN (C.C HAUTS TOLOSANS), MME MOURGUE (TOULOUSE METROPOLE), MME OUSMANE (TOULOUSE METROPOLE), M. PERE (TOULOUSE METROPOLE), M. ROUSSEL (C.A. SICOVAL), M. SIMON (TOULOUSE METROPOLE), M. TRONCO (C.A SICOVAL)

Excusés ayant donné pouvoir :
M. CHOLLET (TOULOUSE-METROPOLE), POUVOIR A M. TRAUTMANN
MME GIBERT (C.C FRONTONNAIS), POUVOIR A M.TERRAIL-NOVES
M. JOP (TOULOUSE METROPOLE), POUVOIR A M. BOUCHE
MME URSULE (TOULOUSE METROPOLE), POUVOIR A M.TERRAIL-NOVES

Etaient absents : M. CARRAL (C.A. SICOVAL), M. DUMOULIN (C.C. VAL'AÏGO), M. OF (C.C FRONTONNAIS)

Date de la convocation : VENDREDI 11 FEVRIER 2022

Secrétaire de séance : M. AURY

D2022-06 – Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la construction d'un nouveau centre de tri des emballages ménagers et le choix de son mode de gestion - Avenant n°1

Rappel du marché :

La mission confiée au titulaire du présent marché vise à accompagner et assister Decoset dans la réalisation d'un centre de tri adapté à l'extension des consignes de tri ainsi que l'assistance au choix de son mode de gestion.

Le marché est prévu pour une durée de 5 ans et s'articule autour :

- D'une tranche ferme décomposée en 2 phases : une phase d'aide à la décision d'une part, et d'accompagnement à la passation d'un marché de conception réalisation, d'autre part ;
- Et de deux tranches optionnelles selon le mode de gestion choisi :
  - Tranche optionnelle n°1 : Assistance pour le suivi de l'exploitation-maintenance en prestation
  - Tranche optionnelle n°2 : Assistance pour le suivi de l'exploitation-maintenance en régie

La commission d'appel d'offres, réunie le 23 septembre 2021, a attribué le marché au groupement d'entreprise composé d'INDDIGO, mandataire, pour les montants suivants :

INDDIGO (REC Architecture - Finance Consult - Sartorio - ECTARE)		
TRANCHE FERME		**TOTAL**
Phase 1	Etude et définition du projet	216 615 €
Phase 2	Passation du marché et suivi des travaux	234 910 €
Sous total TRANCHE FERME		***451 525 €***
Tranche Optionnelle 1	Assistance pour le suivi de l'exploitation-maintenance en prestation	13 080 €
Tranche Optionnelle 2	Assistance pour le suivi de l'exploitation-maintenance en régie	16 180 €
TOTAL		**480 785 €**

Lors du bureau du 2 décembre 2021, les élus se sont prononcés pour une exploitation-maintenance externalisée.

En l'occurrence, pour assurer l'exploitation-maintenance en prestation, il existe un risque important de conflit entre prestataires si l'on sépare la conception-réalisation de l'exploitation du futur centre de tri.

En effet, la technicité d'un centre de traitement des déchets est telle qu'elle implique une coopération étroite entre concepteur/constructeur et exploitant. Or, le marché global de performance associe justement l'exploitation à la réalisation ou à la conception-réalisation de prestations afin de remplir des objectifs chiffrés de performance.

Par conséquent, le Marché Public Global sur Performance (MPGP) est le montage le plus adapté à nos besoins pour la construction et l'exploitation du futur centre de tri.

L'offre de l'AMO étant basée initialement sur le lancement d'un marché de conception-réalisation comme explicité dans le DCE, un avenant doit donc être conclu pour intégrer l'accompagnement du cabinet dans le cadre d'un MPGP.

Cet avenant concerne la tranche ferme (phase 2) et s'élève à 44 785,00 € HT soit 9,91% du montant initial calculé sur la base de la tranche ferme (soit 451 525 € HT) et hors tranches conditionnelles car elles ne sont pas affermies.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 au marché susvisé pour un montant de 44 785,00 € HT
- **AUTORISE** M. le Président à signer ledit avenant
- **S'ENGAGE** à inscrire au budget les crédits nécessaires.

Ainsi fait à Toulouse, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT,

DEchetteries - COllectes - SElectives - Traitements - S.M. DECOSET

	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
Délégués en exercice	*16*	*16*	*32*
Nombre de voix par délégué	*2*	*1*	*48*
Présents	7	6	13
Votants	7	6	13
Pouvoirs	3	1	4
Total de voix	**20**	**7**	**27**
Abstentions	0	0	0
Votes contre	0	0	0
Votes pour	**20**	**7**	**27**